



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 21 mars 2022

Date d'affichage : 21 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Vensat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents :

Marc CARRIAS, Loic CHATARD, André DEMAY, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Brigitte BILLEBAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-28 : BUDGET PRINCIPAL 2021 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Luc CHAPUT

L'instruction codificatrice M14 impose l'affectation du résultat n-1 de la section de fonctionnement (adopté lors du vote du compte administratif). Cette affectation peut se faire de 2 façons différentes : report en excédent ou en déficit de fonctionnement sur le budget de l'année n, ou affectation en réserves d'investissement si le résultat est positif. Dans ce deuxième cas, le montant est transféré en investissement et ne saurait être retransféré en fonctionnement.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Résultat de fonctionnement 2021:

A/ Résultat de l'exercice 2021.....	596 168,89 €
B / Résultats antérieurs reportés.....	3 719 945,14 €
C/ Résultat à affecter (= A + B (hors restes à réaliser)).....	4 316 114,03 €

Exécution d'investissement 2021

D / Solde d'exécution d'investissement 2021.....	5 531 207,70 €
E / Solde des restes à réaliser d'investissement.....	- 3 090 148,88 €
F / Excédent de financement (= D + E).....	2 441 058,82 €

Compte tenu du montant des réserves de fonctionnement et des besoins en investissement dans le futur, il est proposé au conseil d'affecter une part du résultat de fonctionnement aux réserves d'investissement.

De plus, suite à la clôture du budget annexe Recette-Perception, les résultats de ce dernier seront intégrés au résultats d budget principal comme suit :

- Résultat de fonctionnement du BA à intégrer au 002 :	22 468,90 €
- Résultat d'investissement du BA à intégrer au 001.....	-22 945,08 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'affecter le résultat de clôture comme suit :

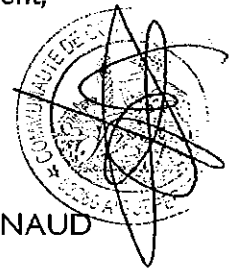
- Affectation en réserve d'investissement (1068) :	2 000 000,00 €
- Report en excédent de fonctionnement (002) :	2 316 114,03 €

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 25 avril 2022

Le président,

